
Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-11

Séance du 21 JUIN 2019

Objet : PROPOSITION D'AVENANTS DE SCISSION ET DE TRANSFERT DES CONTRATS DSP GAZ ENTRE GRDF, ANTARGAZ-FINAGAZ, ANTARGAZ, PRIMAGAZ, LE SDE76 ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE, DU CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL ET DE CAUX ESTUAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-11-DE

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-11

OBJET : PROPOSITION D'AVENANTS DE SCISSION ET DE TRANSFERT DES CONTRATS DSP GAZ ENTRE GRDF, ANTARGAZ-FINAGAZ, ANTARGAZ, PRIMAGAZ, LE SDE76 ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE, DU CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL ET DE CAUX ESTUAIRE

VU :

- la création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire (Le Havre Seine Métropole) au 1^{er} janvier 2019,
- l'article 43 de la loi MAPAM et l'article L5217-1 et suivant du CGCT indiquant que la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire exerce la compétence d'autorité organisatrice du gaz au 1^{er} janvier 2019,
- le contrat historique GrDF couvrant 23 communes de la communauté urbaine (CU) de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire et les communes du SDE76,
- la DSP GrDF 2008-02 couvrant la commune de Fontenay (CU),
- la DSP GrDF 2009-01 couvrant la commune de Gommerville (CU) et les communes de Bosc-Roger-sur-Buchy, Etainhus, Flocques et Saint-Jean-de-la-Neuville (SDE76),
- la DSP Antargaz-Finagaz 2009-01 couvrant la commune du Tilleul (CU),
- la DSP Antargaz 2006-01 couvrant la commune de Mannevillette (CU),
- la DSP Primagaz 2008-01 couvrant la commune de Saint-Vincent-Cramesnil (CU),
- l'article L5211-25-1 du CGCT, rendu applicable par les dispositions du L5217-47-111 lequel renvoie au II du même article,

CONSIDERANT :

Le Président expose que :

- les parties ont convenu de conclure un avenant aux contrats de concession de la distribution publique de gaz cités respectivement des 23/06/2004, 05/06/2009, 25/02/2011, 18/08/2010, 10/11/2006 et 17/02/2009, d'acter le transfert de compétence à la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire et de scinder chaque contrat en deux contrats distincts correspondant aux deux autorités concédantes disposant de périmètres d'intervention distincts,
- les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leurs échéances respectives. Seul le rapport d'activité sera modifié pour être établi à l'échelle de chaque nouveau périmètre, dans les mêmes conditions précisées par les contrats de concession et la redevance sera partagée entre les deux collectivités, sans modifier le montant total dû dans les conditions précisées dans l'annexe aux contrats,
- aucune indemnité ne sera versée aux délégataires,
- la rentabilité des DSP n'est donc pas affectée par les présents avenants.

Le Président donne ensuite lecture des avenants.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les avenants de scission entre la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, le SDE76 et respectivement GrDF contrat historique, GrDF DSP, Antargaz DSP, Antargaz-Finagaz DSP et Primagaz DSP ;
- **ADOpte** l'avenant de transfert entre la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, le SDE76 et GrDF pour la commune de Fontenay ;
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.

